

ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire

13 NOVEMBRE 2017 A 19H00

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2017.

3. CORRESPONDANCE – DEMANDES – AFFAIRES NOUVELLES

CORRESPONDANCE

3.1 _____

3.2 _____

DEMANDES

3.3 _____

3.4 _____

3.5 _____

AFFAIRES NOUVELLES

3.6 _____

3.7 _____

3.8 _____

3.9 _____

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 4.1 Approbation des comptes à payer ;
- 4.2 Rencontre avec le MTQ - Application du règlement interdisant la circulation de camions ;
- 4.3 Acte de dépôt – Enquête en éthique et déontologie en matière municipale – Motifs écrits de la décision rendue oralement le 16 octobre 2017 ;
- 4.4 Habitations des aînés de Chandler – Exemption de taxes foncières et de services - Abroge la résolution numéro 170612.154 ;
- 4.5 Adhésion FQM 2018 ;
- 4.6 Demande d'ajout de lumières dans certaines rues municipales ;
- 4.7 TECQ 2014-2018 – Approbation de travaux ;
- 4.8 Signataires – Entente relative à l'entretien du Centre des loisirs de Pabos préparation et entretien de la patinoire et déneigement des entrées principales ;

- 4.9 Recommandation de paiement – MFT et Fils – Travaux hôtel de ville ;
- 4.10 Signataires – Contrat de travail – Directeur des travaux publics;
- 4.11 Vente de terrain - Rénovation Marcoux – Parc industriel ;
- 4.12 Recommandation de paiement – Eurovia Québec construction Inc.- Travaux de pavage mécanisé dans le chemin du quai – secteur Newport ;
- 4.13 Demande - Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique ;
- 4.14 Octroi de mandat au procureur – Bâtiment situé au 123, rue commerciale Ouest, secteur Chandler;
- 4.15 Avis de motion – Règlement d'emprunt pour l'achat de matériel – Service incendie;
- 4.16 Nomination d'un maire suppléant;
Signataires – Entente relative à l'entretien et à la surveillance du centre des loisirs de Pabos et à la préparation, l'entretien et la surveillance de la patinoire et des sentiers de ski de fond ;
- 4.17 Adoption – Règlement numéro V-202-2017 décrétant la construction d'un garage municipal et un emprunt n'excédant pas 1 610 000 \$ à ces fins

5. PROPOS DU MAIRE

- 5.1 _____
- 5.2 _____

6. PÉRIODE DE QUESTION & LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

- 6.1 Période de questions de l'assemblée.